

REGLEMENT DU CONCOURS

Concours JTVOI année scolaire 2013-2014 :

` Décore ta housse fluo `

Article 1 | Organisation

- JTVOI, Gentssesteenweg 109, 8500 Kortrijk organise le concours ` Décore ta housse fluo `
- Le concours a lieu du 12/11/2013 au 28/2/2014 à 18h.
- L'enregistrement se déroule a partir du 1/10/2013 jusqu'au 1/11/2013 à 18h. sur le site internet www.xiu-jtvoi.org.
- JTVOI s'engage à approvisionner chaque école participante d'un maximum de 10* housses fluo avec la participation de DATS 24 au plus tard le 1/11/2013 et de désigner 2 housses fluo gagnantes à la fin du concours.

* le nombre variera selon le nombre d'écoles participantes

Article 2 | Participation – participant

- Toute école secondaire qui est membre de JTVOI peut participer au concours.
- Chaque participant est libre de composer son équipe (une seule classe, une groupe d'élèves ou un 1 élève)
- Chaque membre peut participer à ce concours qu'une seule fois (donc une inscription par école)
- L'inscription au concours se fait entre le 1/10/2013 et le 1/11/2013 à 18h sur le site web www.xiu-jtvoi.org.
- L'inscription se fait par un responsable de l'école pour le concours qui peut si nécessaire être contacté par JTVOI.
- JTVOI limite toute communication concernant le concours à ce responsable.
- La date de clôture du concours est le 28/02/2014 à 18h.
- La housse fluo décorée et le dossier doivent parvenir l'organisation JTVOI au plus tard le 28/02/2014 à 18h.

Article 3 | Décorer

- Le participant est libre de choisir sa méthode de décoration (en mettant des slogans, des dessins ou des matériaux spécifiques sur la housse fluo etc)
- Les bandes rétro-réfléchissantes grises ne peuvent en aucun cas être enlevées ou masquées.
- La housse fluo décorée doit continuer d'effectuer sa fonction primaire : l'accroissement de la visibilité.

- Tous les frais engagés par le participant pour la conception sont à charge du participant.
- Afin de garantir l'objectivité lors du jugement, le nom de l'école ne sera pas mentionné sur la housse décorée.
- Au verso de la housse décorée doit se trouver un pseudonyme qui est également mentionné à l'enregistrement en ligne et dans le dossier qui est soumis avec la housse fluo décorée.

Article 4 | La housse fluo et le dossier

- La housse fluo décorée est accompagnée d'un document portant le nom du responsable de l'école, comme le nom ou les noms des designers et le pseudonyme qui sera mis au dos de la housse fluo.
- Le document à remplir est joint en annexe 1 du présent règlement.
- La couverture demeure en possession de l'organisateur du concours, étant JTVOI.

Article 5 | Prix du concours

- Chaque école qui s'inscrit au concours a droit à un paquet-action de JTVOI.
- Ce paquet contient entre autre du matériel de visibilité, des écouteurs, des tickets de cinéma etc.
- Ce paquet sera envoyé aux participants au cours du mois de décembre 2013.
- Les écoles qui s'inscrivent au concours, mais omettent de soumettre la housse fluo décorée avant le 28/2/2014, seront exclus de participation au concours JTVOI dans l'année scolaire 2014-2015.
- Le jury, composé de représentants de l'organisation JTVOI et des personnes externes liées à la sécurité routière va élire les deux lauréats. Les délibérations du jury sont confidentielles et sa décision souveraine est aucun appel n'est possible contre la décision du jury.
- Les envois seront jugées sur leur originalité, la mesure dans laquelle la visibilité dans la circulation est réalisée et, le cas échéant, la faisabilité technique de mise en œuvre du dessin ou modèle industriel dans le futur.
- Les résultats du concours seront publiés sur le site xiu-jtvoi.org le 24/3/2013
- Les deux gagnants seront contactés personnellement par l'organisation.
- Les deux écoles gagnantes recevront chacun 200 housses fluo de sac à dos offertes par DATS 24 et JTVOI et imprimées avec « JTVOI @ nom de l'école ». Le nom exact de l'école sera déterminé en consultation avec l'école gagnante.

Article 6 | Droits, copyright, propriété intellectuelle et droit d'auteur

- Les participants s'assurent que la housse fluo décorée ne contient aucune violation du droit d'auteur ou de tout autre droit de tiers. En plus, chaque participant doit garantir d'avoir obtenu toutes les autorisations pour l'utilisation des matériaux soumis sous quelque forme que soit.
- Le respect des droits d'auteur est la responsabilité du participant.
- En participant au concours, le participant accorde l'autorisation de publication libre sans aucune limitation de temps et d'espace sur le site web de JTVOI et dans toute autre publication de JTVOI.
- En soumettant la housse fluo, l'école gagnante et son concepteur, transfèrent tous les droits de propriété à JTVOI.
- Les écoles gagnantes seront nommées dans n'importe quel genre de publication sur ce concours et de ses résultats.

Article 7 | Nullité et responsabilité

- Les inscriptions multiples, incomplètes ou tardives ne sont pas prises en compte.
- La date limite d'inscription en ligne pour le concours est le 1/11/2013 à 18h.
- La date à laquelle la housse fluo décorée avec la fiche doit être remise chez JTVOI, Gentssesteenweg 109, 8500 Kortrijk, est le 28/02/2014 à 18h.
- JTVOI ne peut être tenu responsable, en cas de force majeure, des modifications des termes et conditions du concours, ou pour les retards, interruption ou annulation du concours pour des raisons indépendantes de sa volonté. Ni peut-elle être tenue responsable de tout retard, interruption ou de l'annulation de la mise en œuvre de la conception du gain.
- Tous les participants participent sous leur propre responsabilité.
- En aucun cas, JTVOI peut être tenu responsable pour tout événement qui peut s'avérer nuisible pour les participants.
- En cas d'abus, tromperie ou fraude le groupe organisateur se réserve le droit d'exclure les participants concernés.

Article 8 | Protection des données personnelles

L'article 4 § 1 de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée s'applique aux renseignements personnels des participants. Ces informations ne sont pas enregistrées dans un répertoire.

Article 9 | Acceptation des règles

- Les règles du concours sont consultables sur le site Web de JTVOI : www.xiu-jtvoi.org
- En participant au concours, le participant accepte ces règles sans aucune réserve.
- Le participant renonce à toute contestation sur les résultats de la compétition.
Toutes les démarches juridiques sont donc exclues.

Annexe 1: Fichier concours JTVOI 2013-2014

Ce fichier doit être attaché à la housse fluo décorée

Nom de l'école:

Adresse de l'école:

Nom de la direction de l'école:

Responsable du concours/responsable de JTVOI:

Nom(s) des concepteur(s):

Pseudonyme utilisé par l'école/concepteurs et mis sur le dos de la housse fluo :